
Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal
Du jeudi 20 avril 2006

Présents : MM. Jean-Pierre JORCIN - Cosme BOROT - Me Cécile BURDIN - MM. Cosme DAMÉ - Jacques FINIELS - Me Emma GAGNIERE - MM. Vincent GAGNIERE - Gilbert PILLOUD - Guy SUIFFET - Albert TOURT

Absents, excusés : MM. Jean-Pierre COHENDOZ - Daniel GARNIER - Laurent SUIFFET - Pierre SUIFFET -

Présentation du projet du Pont

Monsieur Laurent LOUIS, architecte, présente le projet de pont entre la RD 902, au niveau de l'entrée de la zone agricole, et le secteur des Sablons. L'objectif est de réaliser un pont le plus discret possible en poutres métalliques et selon les caractéristiques suivantes :

- 60 m de franchissement,
- poutres de 2.5 m à 3 m,
- voirie de 6 m avec un trottoir côté village de 2 m et côté amont de 1 m,
- carrefour en T.

La construction du pont nécessite de faire des sondages pour l'implantation de deux piliers sur la voie sur berge.

Le coût estimatif hors honoraires est de 1 250 000 € HT.

Mission de maîtrise d'œuvre

3 entreprises ont été consultées : SECOBA, SGI Ingénierie, GEOS Ingénieurs Conseils SA.

Il est décidé de retenir la Société SGI Ingénierie pour un montant d'honoraires de 87 500 € HT.

Lancement de l'appel d'offres

Les critères de sélection seront :

- le coût,
- les délais d'exécution,
- l'architecture,
- l'entretien.

Possibilité de variantes proposées par les constructeurs.

Il est décidé d'avoir recours à la procédure des marchés négociés et d'autoriser le Maire à signer tout document afférent, en particulier le marché de travaux.

La Grenouillère - Vente de m² de SHON

1 000 m² de SHON d'hébergement touristique ont été réservés par les gens du pays. Il reste donc dans ce bâtiment 1 000 m² de SHON qui pourraient être proposés à la construction en échange de la réalisation d'une garderie d'enfants d'environ 300 m² qui pourrait être rétrocédée à la commune ou exploitée directement.

A l'heure actuelle 600 m² de surface commerciale ont été réservés ainsi que 670 m² d'habitat permanent.

Agrandissement de la garderie

La saison d'hiver écoulée, un manque certain de place a été constaté pour pouvoir accueillir l'ensemble des touristes hivernants. Afin de satisfaire en partie la clientèle et de ne pas mécontenter trop de monde pendant les périodes surchargées, les enfants ont été accueillis soit le matin, soit l'après-midi.

Il est proposé d'agrandir les 2 chalets par une adjonction côté sud d'environ 3 m à 4 m de large et de relier les 2 chalets par le centre afin de créer un accueil et des vestiaires communs aux 2 chalets ce qui permettrait d'accueillir 40 à 45 enfants dans de bonnes conditions.

Une discussion s'est engagée : empiètement supplémentaire sur la piste de ski ! tapis ! construire une autre garderie pour les enfants du village ! le front de neige étant élargi avec la construction du pont, pourquoi ne pas construire la garderie sur le chemin des Cruieux actuel !

Aucune solution n'a pu être trouvée concernant l'extension ou la construction d'une nouvelle halte garderie, sachant que l'aspect sur l'adhésion au nouveau label Famille Montagne Plus a largement été abordé.

Aménagement d'un sentier piéton du refuge 23 au refuge 6 en balcon au bord du lac du Mont-Cenis

Dans le cadre du projet global de valorisation touristique du Grand Mont-Cenis, l'objectif est de proposer aux randonneurs un sentier reliant les 2 refuges et passant en bordure du lac, afin de compléter le réseau de chemins existants.

Une délibération est prise afin de :

- demander l'inscription au PDIPR, cette inscription peut permettre d'obtenir des subventions à hauteur de 50% pour des opérations de réouverture, création, signalétique ou promotion de l'itinéraire,
- demander la réalisation d'une étude technique (APD) concernant la faisabilité de ce projet auprès du Conseil Général de la Savoie.

Tarifs pour le prêt de DVD à l'Espace Multimedia

Le développement d'un fonds de DVD est l'un des objectifs de l'Espace Multimedia pour 2006.

Les tarifs annuels pour le prêt sont fixés comme suit :

- Enfants : 3 €
- Adultes Lanslebourg : 7 €
- Adultes hors commune : 10 €

Pour les abonnements temporaires (saisonniers et vacanciers) une caution de 50 € sera demandée,

- tarif à la semaine : 5 €

Déclaration de travaux Chapelle de la Madeleine

Le programme du « Chemin du Passage » inclut la réhabilitation de la Chapelle de la Madeleine. Les travaux prévoient une réfection des enduits et du toit et nécessitent le dépôt d'une Déclaration de Travaux. Le Conseil Municipal habilite le Maire à déposer la demande de déclaration de travaux pour la réhabilitation de la Chapelle de la Madeleine,

Questions diverses

Le Conseil Municipal :

- fixe à 16 € le prix de vente du livre « Découvrir le patrimoine naturel de LANSLEBOURG MONT-CENIS »,
- Est informé que le 12 mai aura lieu un inventaire floristique réalisé par le PNV dans le cadre de la création de la Piste de Pierres Longues,

- Décide de verser une subvention de 3 000 € à l'Association des Mauriennais du Rio de la Plata pour l'organisation du premier festival de Tango du 20 au 27 août 2006,
- Est informé que les lauzes qui sont actuellement entreposées sur la toiture de la Chapelle du Sacré Cœur du Hameau des Champs ne correspondent pas à ce qui est prévu dans la déclaration de travaux puisque celle-ci stipule que la couverture sera réalisée en lauzes de Bergame et que la lauze de Luzerne est proscrite. Le maître d'œuvre, après avoir pris conseil auprès de l'ABF propose de recouvrir la toiture en lauzes de Luzerne , sinon le surcoût pour l'enlèvement et la réalimentation serait d'environ 2 000 €. Le Conseil Municipal se prononce de la manière suivante : la lauze de Bergame sera employée pour la couverture comme indiqué dans la déclaration de travaux et le surcoût devra être pris en charge par le maître d'œuvre ou l'entreprise selon l'erreur commise, mais en aucun cas par le maître d'ouvrage.